

**Réponse à l'interpellation de Madame FRAIPONT et Monsieur
Fabrice DREZE**

**Objet : La propreté à Liège : une priorité permanente du
Collège**

Mesdames et Messieurs,

La propreté de la Ville est une des préoccupations majeures du Collège, dans laquelle nous investissons des moyens humains et matériels très importants : nous disposons de dizaines de brigades de proximité, de 29 balayeuses, 8 arroseuses, 9 aspirateurs de rue, de milliers de corbeilles publiques, d'un service « détagage », qui travaillent 7 jours sur 7.

Un grand nombre de déchets sont générés par l'activité économique au sens large (activité commerciale, événementielle, sportive, scolaire, touristique...), insuffisamment reconnue par la Région wallonne.

J'en viens maintenant aux mesures concrètes que nous mettons en œuvre pour améliorer la propreté :

En ce qui concerne la prévention, des campagnes sont entreprises chaque année avec à chaque fois un thème différent. Elles se déclinent sur tous les supports : spots radio et vidéo, affichage, toutes-boîtes, réseaux sociaux et terrain comme ce fut le cas dernièrement avec la fausse scène de crime sur la place st Lambert. Les écoles, tous réseaux confondus, sont bien évidemment impliquées.

Ces campagnes informent également les citoyens sur les nombreux services gratuits pour évacuer les déchets : la ressourcerie, la collecte des encombrants, les récyparcs fixes et mobiles. A Liège, le service minimum compris dans la taxe urbaine est maximum. Je rappelle également que le Collège a diminué le montant de ladite taxe et augmenté le nombre de sacs donnés aux habitants.

Je rajoute aussi que nous avons donné instruction au collecteur de ramasser tous les sacs poubelles lors du dernier passage de la journée, pour éviter que les sacs non conformes ou sortis tardivement ne demeurent sur la voie publique.

Malgré ces efforts, il faut malheureusement constater que certaines personnes n'ont manifestement aucun civisme et nuisent à la qualité de vie dans les quartiers.

Notre politique n'évite donc pas non plus la répression, en étroite collaboration avec la police.

Chaque année, environ 3000 PV sont dressés par les agents constatateurs. Ils aboutissent à un millier d'amendes administratives (pour une recette annuelle de 60.000 €). Le reste des PV aboutit à des avertissements sans sanction (par exemple si les poubelles ont été sorties trop tôt et qu'il s'agit d'une première infraction). Une partie des PV est également inexploitable, parce que rien ne permet d'identifier le contrevenant.

En ce qui concerne les caméras, il faut être conscient qu'elles sont utiles, mais ne constituent pas un remède miracle. 144 caméras sont postées sur le territoire, dont 5 mobiles. Si un dépôt est constaté, il faut alors passer en revue des dizaines d'heures d'enregistrement pour visualiser la scène. Mais repérer un individu sur une caméra ne donne aucune indication sur son identité. Ce n'est que si le dépôt est récent qu'il peut être possible d'envoyer une patrouille pour intercepter la personne.

Cela étant, dès que nous avons connaissance d'un dépôt, nous envoyons les services pour procéder à l'enlèvement et supprimer la nuisance ainsi générée.

Ces mesures sont constamment évaluées. Nous essayons de comprendre pourquoi nous connaissons actuellement une recrudescence de ce phénomène.

J'ai d'ailleurs convoqué une réunion ce jeudi 7 septembre en présence de mes collègues en charge de la propreté et du personnel, de M. le Directeur général et de M. Le Chef de corps pour faire le point et envisager de nouvelles mesures.